

TABLE DES MATIÈRES

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE.....2

2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE2

 2.1 Composantes physiques2

 2.2 Composantes biologiques.....2

 2.3 Situation géographique et contexte régional5

 2.4 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant6

 2.5 Utilisation du territoire6

 2.6 Tenure des terres6

 2.7 Affectation du territoire6

 2.8 Gestionnaires du site9

3.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE9

4.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION9

5.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....10

6.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE10

 6.1 Vocation et orientations de développement durable.....11

 6.2 Préfaisabilité et prise en charge du site12

7.0 RÉFÉRENCES12

aussi y observer aisément, à l'extrémité de la batture, des animaux généralement observables sur le talus infralittoral (anémones, concombres de mer, étoiles de mer, nudibranches, crabes, etc.).

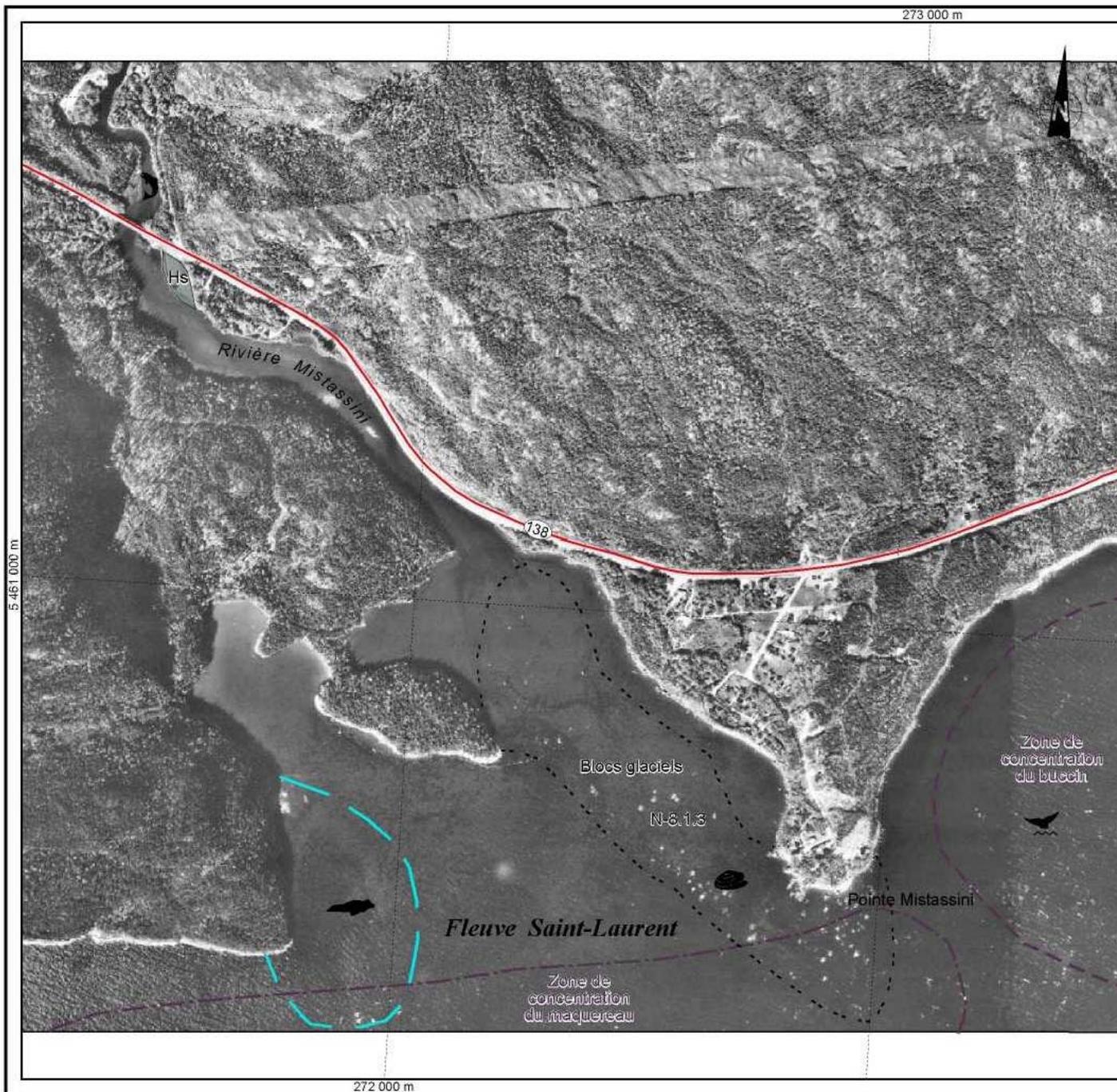
Le site de la pointe Mistassini accueille aussi une faune ichthyenne diversifiée. On y retrouve une zone de concentration du Maquereau bleu face à l'estuaire de la rivière Mistassini (Hydro-Québec 1992). Outre le Saumon atlantique, la communauté ichthyenne de la rivière Mistassini compte l'Anguille d'Amérique, le Méné jaune, le Meunier noir, l'Ombre de fontaine et la Perchaude (Naturam Environnement 1992; Mousseau et Armellin 1996). Des dévalaisons importantes d'anguilles y ont été observées (environ 400 individus), de même que des montaisons d'ombles de fontaine anadromes (327 individus selon Bisailon *et al.* 1984). Cette rivière constituerait également un site potentiel de fraie de l'Éperlan arc-en-ciel (Brassard et Beaudoin 1996). Des analyses de contenus stomacaux d'ombles anadromes ont révélé que l'éperlan était utilisé comme poisson fourrage dans ce secteur.

À l'amont de la rivière Mistassini, en rive gauche on retrouve également une herbaçaiie salée de faible superficie. Les asters et joncs colonisent majoritairement ce milieu qui prend l'allure d'une prairie maritime. On y retrouve une seule marelle dépourvue d'algues et de poissons.

Enfin, la baie située à l'est de la pointe accueille une grande concentration de mammifères marins, qui profitent de l'abondance du zooplancton et des poissons pour s'alimenter. Les Petits rorquals sont présents dans le secteur en grand nombre durant toute la saison estivale. L'endroit représenterait une aire d'alimentation privilégiée pour ces mammifères marins et il est même possible d'y observer de jeunes baleineaux accompagnant leur mère (Isabelle Picard, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, comm. pers.). Le Marsouin commun, espèce jugée prioritaire par Saint-Laurent Vision 2000, a aussi été aperçu à plusieurs reprises dans le secteur durant l'été 1999 (Dany Rousseau, MENV, comm. pers.). Cette espèce est également considérée menacée (site internet COSEPAC). Plusieurs autres espèces de mammifères marins y sont aussi régulièrement observées. Par ailleurs, on retrouve à certaines occasions, une concentration de Phoques gris du côté ouest de l'estuaire Mistassini (Naturam Environnement, données non publiées).

Faune avienne et habitat

La pointe Mistassini accueille une faune avienne diversifiée. En tout, 129 espèces d'oiseaux y auraient été recensées par les ornithologues amateurs (D. Rousseau, comm. pers.). Parmi celles-ci, on aurait déjà remarqué la présence particulière d'une trentaine de Bernaches du Canada estivantes (Naturam Environnement 1998). Au printemps 1999, le Tangara à tête rouge et l'Eider à tête grise auraient été aperçus exceptionnellement (D. Rousseau, comm. pers.).



273 000 m

5 482 000 m

5 461 000 m

272 000 m

CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX POINTE MISTASSINI

FIGURE 11.1
Vue générale et
composantes de l'habitat
- Utilisation du milieu -

LÉGENDE

-  Route
-  Herbaçaie salée
-  Observation de baleines
-  Phoques gris (Concentration / échouerie)
-  Zone de cueillette de mollusques
-  Rivière à saumon

Échelle 1 : 12 500

0m 200 400m

Ref. : Photos Q96862-23-24

MTM NAD 83 - Fuseau 6
98-1445 Figure 11.1 Mars 2000



Le site est utilisé par plusieurs oiseaux nicheurs, dont le Martin-Pêcheur et l'Hirondelle rustique aperçus lors de la visite de l'été 1999. Selon l'Atlas des oiseaux nicheurs, le Pygargue à tête blanche serait un nicheur probable dans ce secteur (Gauthier et Aubry 1995). Cette espèce nicherait depuis deux ans le long du littoral rocheux situé entre Franquelin et la Grande baie Saint-Nicolas. En 1999, des individus immatures ont d'ailleurs été aperçus dans la baie de Mistassini (Réjean Tremblay, Cégep de Baie-Comeau, comm. pers.). Cette espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (Beaulieu, 1992) est également considérée vulnérable au Canada (site internet COSEPAC). Par ailleurs, notons la présence en 1988-1989 d'une petite héronnière à proximité de la pointe Mistassini (Bélisle 1990). Celle-ci se serait probablement relocalisée à l'anse Saint-Pancrace à partir du début des années 1990. De nombreux Grands hérons fréquentent cependant toujours le secteur de la baie Mistassini, où plus de 30 individus ont récemment pu être observés au cours d'une même journée (D. Rousseau, comm. pers.).

Enfin, la baie de Mistassini constitue également un site privilégié de rassemblements d'oiseaux aquatiques. Les goélands et les mouettes peuvent y être observés en grand nombre. Lors de l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, il a été possible d'y observer un rassemblement de plus de 800 Laridés, composé principalement de Mouettes tridactyles, de goélands et de quelques Mouettes de Bonaparte. Au large, des couvées d'Eiders à duvet ont également pu être aperçues. Le secteur amont de la rivière accueille, quant à lui, plusieurs Anatidés, dont le Canard noir. Au printemps, les Bernaches cravants fréquentent aussi le secteur durant près d'un mois (D. Rousseau, comm. pers.). Durant l'hiver, de nombreux garrots fréquenteraient le secteur marin (Lehoux *et al.* 1985). Les Garrots d'Islande seraient observables dans la baie de Mistassini à chaque année en groupes atteignant jusqu'à 200 individus (D. Rousseau, comm. pers.)

DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

2.3 Situation géographique et contexte régional

Situation géographique et contexte régional

La municipalité de Franquelin compte environ 400 habitants. Le site de la pointe Mistassini se trouve à quelques kilomètres à l'ouest du village.

Sur le territoire de la municipalité de Franquelin, on retrouve le Village forestier d'antan, site touristique d'intérêt des environs. Cette municipalité est située à quelque 30 km à l'est de Baie-Comeau, pôle touristique le plus près. Elle est également située à quelque 30 km à l'ouest de Godbout où on retrouve une activité structurée de pêche au saumon et un Musée amérindien et inuit. La municipalité de Franquelin se trouve ainsi à mi-chemin entre les 2 points d'arrivée du traversier en provenance de Matane (Camille-Marcoux).

2.4 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant

La pointe Mistassini est facilement accessible en véhicule motorisé à partir de la route 138. Un chemin en terre battue permet d'accéder jusqu'au bout de la pointe. On peut ensuite parcourir le littoral à pied lors des marées basses journalières. Cependant, il n'y a pas d'accès public formel identifié, les rives étant en grande partie privées.

Il est cependant possible d'accéder au site par le fleuve. La rampe publique de mise à l'eau la plus près se situe toutefois à la marina de Baie-Comeau. Certains propriétaires riverains peuvent également mettre leur petite embarcation à l'eau (kayak, chaloupe, etc.) à partir de la plage et certains kayakistes accèdent au site depuis la plage à Franquelin. Il convient toutefois de noter que les nombreux blocs glaciels de la batture de Mistassini rendent difficile la mise à l'eau et la navigation dans le secteur. Aucun équipement d'accueil public n'est présent sur le site.

2.5 Utilisation du territoire

Le territoire constitue une aire de villégiature pratiquement exclusive aux propriétaires privés de la pointe Mistassini. Plusieurs des immeubles présents ont été transformés en résidences permanentes. Outre les activités d'observation et de navigation de plaisance pratiquée par des visiteurs occasionnels, la baie est relativement peu fréquentée. Les mollusques (moules et myes) sont récoltés par les résidents du secteur, la cueillette étant autorisée sur le banc N-8.1.3.

La rivière Mistassini possède le statut de rivière à saumon. Toutefois, celle-ci affiche des montaisons restreintes d'environ 75 saumons par année (Naturam Environnement 1999). Après plusieurs années d'inactivité, la pêche sportive y est de nouveau pratiquée depuis 1996. Étant donné le faible effort (12 jours de pêche en moyenne par année), aucune capture n'a été enregistrée sur cette rivière. Il s'agit donc actuellement d'une rivière en restauration où dans le passé, plus de 200 saumons ont déjà été capturés (Naturam Environnement 1992).

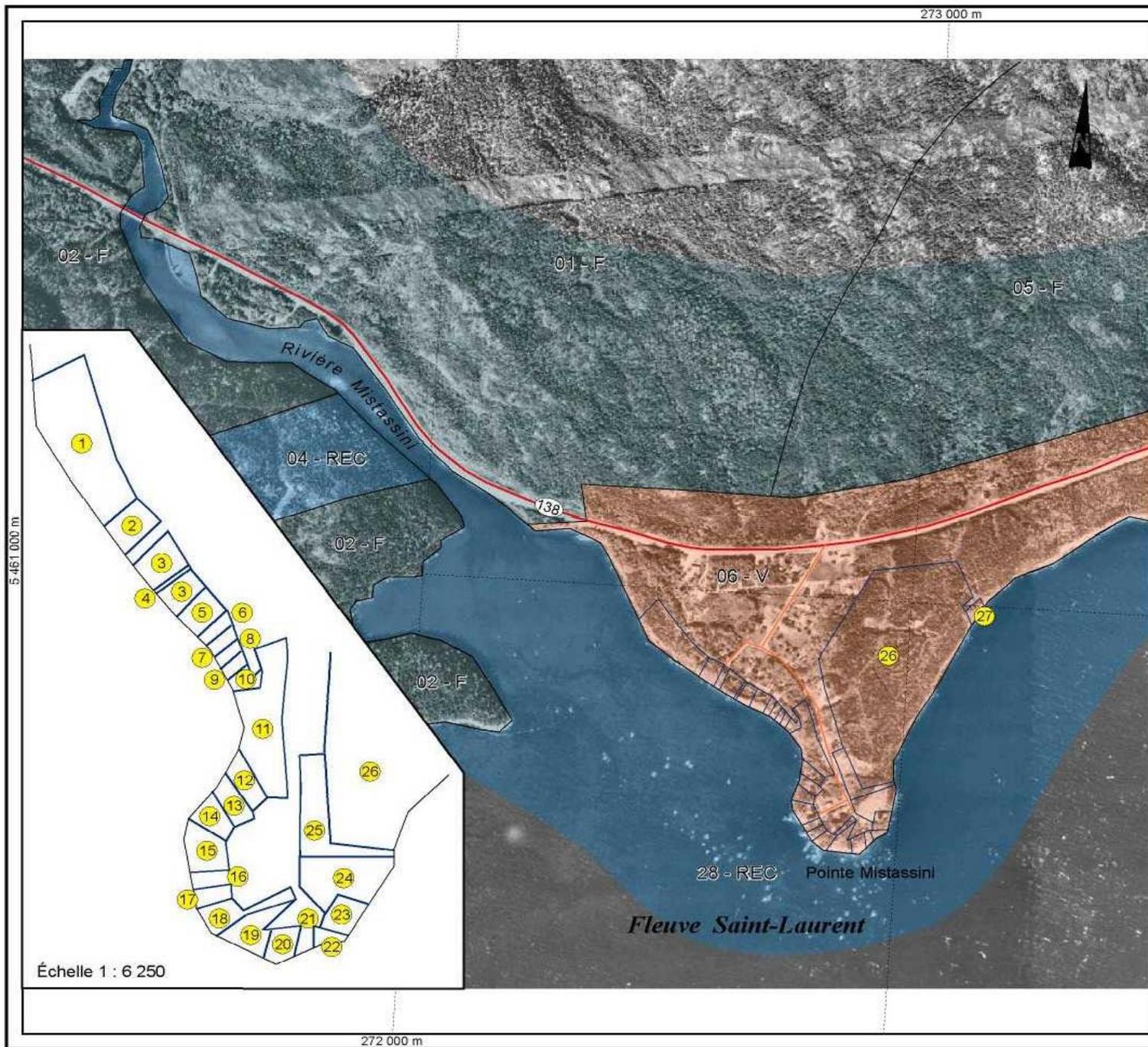
2.6 Tenure des terres

Le littoral bordant la pointe Mistassini appartient à quelque 27 propriétaires privés (figure 11.2). Parmi ceux-ci, un seul propriétaire détient des droits sur un lot de grande superficie, soit l'entreprise Boulet et Bureau Enr. La tenure des lots est celle représentée au tableau 11.1.

2.7 Affectation du territoire

Zonage municipal

La rivière et la baie Mistassini, ainsi que le secteur marin entourant la pointe Mistassini, ont reçu une affectation « récréative ». Le milieu terrestre de la pointe Mistassini est pour sa part voué à la « villégiature ». À part une petite zone « récréative » située sur la rive



**CARACTÉRISATION DES
HABITATS LITTORAUX
POINTE MISTASSINI**

**FIGURE 11.2
Vue générale et
composantes de l'habitat
- Tenure et Zonage -**

LÉGENDE

-  Route
-  Route secondaire
-  Limite de lots
-  Limite de zonage
-  Numéro de lot (Tableau 11.1)
-  Forestier
-  Villégiature
-  Récréatif

Échelle 1 : 12 500

0m 200 400m

Ref. : Photos Q96862-23-24

MTM NAD 83 Fuseau 6

98-1445 Figure 11.2.fh8

Mars 2000



Échelle 1 : 6 250

droite de la rivière, le reste du milieu terrestre entourant la pointe a reçu une affectation « forestière ».

Tableau 11.1. Tenure des terres sur le site de pointe Mistassini

N ^o ¹	N ^o de lot	Propriétaire	Superficie (m ²)
1	2-1 / 8-1 / 8-2 / 8-3-2 / 8-34	Michel Laberge	7 690
2	2-2	Lucien Tosin	1 277
3	1-2 / 1-3-3 / 1-4 / 2-5	Gaëtan Chantal	2 651
4	1-3-2	Jean Benoît	107
5	1-5 / 7-30 / 7-31	Gérard Bélanger	1 026
6	7-29	Renée Chiasson	427
7	7-28	Maurice Dugas	460
8	7-27	Lise-Renée Canuel	427
9	7-26	Raymond Michaud	353
10	7-25 / 7-90-1	Romain Desrosiers	564
11	7-90-P / 7-92	Jules Morin	4 736
12	7-22-2 / 7-23	Léon Drouin	489
13	7-21 / 7-22-1 / 7-3-4	Michel Miller	666
14	7-20	Roland Lévesque	706
15	7-18 / 7-19	Jean-Paul Giasson	1 335
16	7-17	Jean-Yves Gagné	427
17	7-16	Jacques Vigneault	467
18	7-3-1 / 7-14 / 7-15	Dany Rousseau	1 491
19	7-P / 7-10-P / 7-11 / 7-12 / 7-13	Famille Baron	1 972
20	7-9 / 7-10-P	Jean-Marc Gagnon	667
21	7-8	Noëlla St-Pierre	500
22	7-7	Carmen Bernier	674
23	7-6 / 7-94	Tony Gagnon	1373
24	7-2-1 / 7-2-2 / 7-97 / 7-175-1	Kathie Blanchard	4 069
25	7-2-3 à 7-2-7 / 7-98 à 7-104	Laurien Jean	4 956
26	7-175-P / 7-175-5 (?)	Boulet et Bureau Enr.	103 543 (?)
27	7-78 / 7-79	?	758

¹ Le chiffre de la première colonne correspond au numéro de terrain identifié à la figure 11.2.

Statut actuel du site

Le site ne possède aucun statut de protection, outre la présence en amont d'une rivière à saumon reconnue par la FAPAQ et qui fait partie de la ZEC-Saumon Mistassini-Godbout. En vertu du règlement sur la pêche sportive de cette espèce, ce statut permet la protection relative de l'amont de la rivière, à partir des environs de la route provinciale 138. Par ailleurs, la réglementation québécoise reconnaît le long de telle rivière que les premiers 60 m des berges de la rivière sont exclus de toute exploitation forestière et les premiers 100 m ne peuvent faire l'objet d'aucune villégiature.

2.8 Gestionnaires du site

La gestion actuelle du site de la pointe Mistassini est assurée par les propriétaires privés qui y exercent leurs activités uniquement à l'intérieur des limites de leur lot. Cependant, un regroupement local de citoyens, travaillerait depuis quelque temps à un projet de mise en valeur du littoral situé entre le vieux quai de Franquelin et la pointe Mistassini ainsi que de la rivière Mistassini. De son côté, la municipalité de Franquelin étudierait également un projet visant à acquérir une partie des terres de la pointe afin d'y aménager un accès public.

Par le passé, une corporation locale (l'Association des loisirs de chasse et de pêche de Franquelin Inc.), avait fait réaliser un plan de mise en valeur de la pêche sportive au saumon sur la rivière (Naturam Environnement 1992). La gestion de cette rivière fut reprise par la suite par l'Association Les Castellons qui gère également la ZEC-Saumon de Godbout. Parmi les interventions réalisées, notons l'aménagement d'infrastructures légères (sentiers, tables de pique-nique, abris, signalisation, etc.) afin d'accommoder les pêcheurs. Cette même association a récemment commandé une mise à jour du plan de mise en valeur (Naturam Environnement 1999). Du point de vue du développement récréo-touristique, outre les activités exclusivement liées à la ressource-saumon, ce plan propose également la construction d'un kiosque d'accueil, une étude de marché concernant la clientèle potentielle et la réalisation d'un dépliant bilingue.

3.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux d'intérêt de l'estuaire maritime, l'importance écologique de la pointe Mistassini est jugée « moyenne à élevée ». Ce site présente en effet des éléments biologiques particulièrement intéressants tels qu'une faune invertébrée marine diversifiée et facilement visible depuis la batture, une concentration assez élevée de mammifères marins (baleines et phoques) et une grande diversité d'oiseaux. Ce site mérite ainsi une attention particulière.

4.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Le site de la pointe Mistassini n'est soumis actuellement à aucune perturbation apparente importante. L'accès terrestre privé limite l'achalandage au site. Les résidents et des visiteurs occasionnels y pratiquent des activités d'observation, de navigation de plaisance et de cueillette artisanale de mollusques. Pour l'instant, ces activités demeurent limitées et les composantes biologiques du site ne semblent pas affectées. Toutefois, comme la villégiature est relativement développée à cet endroit et qu'il n'existe pas de caractérisation écologique du site antérieure à l'occupation humaine, on ne peut évaluer adéquatement l'effet du développement sur l'utilisation faunique du secteur. Il apparaît cependant possible que cela ait pu avoir un certain impact négatif sur certaines espèces animales plus sensibles à la présence de l'homme. Quoi qu'il en soit, le milieu semble avoir atteint un nouvel équilibre et sa beauté et ses richesses demeurent d'une grande valeur écologique.

Par ailleurs, la question de la conformité des installations septiques et de leurs impacts sur la qualité du milieu aquatique riverain n'était pas documentée, une attention particulière devrait être portée à cet aspect.

5.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 11.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la pointe Mistassini à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 11.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la pointe Mistassini

Potentiels	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
– Valeur écologique moyenne à élevée du site (richesse et diversité des faunes marines et aviennes)	X	X
– Faible intensité des perturbations humaines	X	
– Potentiel touristique du site déjà reconnu au niveau municipal (affectation récréative)		X
– Proximité de la route 138		X
– Faible fréquentation humaine du secteur	X	
– Statut de rivière à saumon (rivière Mistassini)	X	X
– Proximité d'autres sites touristiques d'intérêt (Village forestier d'Antan, pôle touristique de Baie-Comeau)		X
– Situation géographique à mi-chemin entre les 2 points d'arrivée du traversier en provenance de Matane (Camille-Marcoux)		X
Contraintes		
– Absence d'infrastructures d'accueil et d'accès publics (limite le potentiel de mise en valeur)		X
– Absence de statut de protection des milieux terrestre et marin	X	
– Tenure privée des terres bordant l'extrémité de la pointe Mistassini (rend difficile toute démarche d'acquisition des terres)	X	X

6.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Il appert que les prochaines interventions majeures devraient être envisagées dans leur ensemble

et intégrées dans une vision cohérente de mise en valeur du site, soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable de la pointe Mistassini.

6.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique moyenne à élevée soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance écologique du site et par la volonté exprimée par les résidents locaux et la municipalité concernant le développement touristique du site.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Favoriser l'attribution d'un zonage de conservation au milieu marin entourant la pointe Mistassini
 - Obtenir un statut de protection particulier reconnaissant sa condition d'habitat essentiel au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent;
 - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux;
 - Conserver le statut de protection accordé par la désignation de « rivière à saumon ».
- Maintenir et consolider la vocation de mise en valeur du site de la pointe Mistassini
 - Encourager la poursuite du projet de mise en valeur du littoral situé entre le vieux quai de Franquelin et la pointe Mistassini (initiation par un regroupement local de citoyens);
 - Encourager la poursuite du projet d'acquisition d'une partie des terres de la pointe afin d'y aménager un accès public (municipalité de Franquelin);
 - Évaluer la possibilité de mettre en place des activités d'observation du panorama fluvio-estuarien (ex. : promenade, belvédère, excursion en kayak);
 - Évaluer la possibilité de mettre en place des structures d'auto-interprétation de la faune marine entourant le site ainsi que des activités de visites guidées;
 - Évaluer la possibilité d'établir des liens au niveau de la mise en valeur entre le site de la pointe Mistassini et les autres sites récréo-touristiques de la région;
 - Suivre l'évolution de l'état de la population de saumon de la rivière afin d'évaluer la possibilité d'accroître l'offre de pêche. Une activité de pêche à l'omble de fontaine anadrome pourrait également être envisagée.

6.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Préfaisabilité

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet d'intervention pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation de faisabilité devrait aborder principalement les aspects touchant l'acquisition des terrains riverains de la pointe Mistassini, l'aménagement d'infrastructures littorales d'observation, l'élaboration d'un programme d'interprétation de la nature et la mise en application d'éventuelles mesures de protection du site.

Gestion et prise en charge

La mise en œuvre d'un projet de conservation et de mise en valeur nécessiterait la prise en charge de sa gestion par un organisme du milieu. Cet organisme pourrait être, soit directement la municipalité de Franquelin, un organisme paramunicipal voué à ce genre d'action ou encore un nouvel organisme créé par des citoyens de la région. Par ailleurs, une collaboration étroite d'organismes régionaux tels que le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et l'Association touristique régionale de Manicouagan devrait également être envisagée.

7.0 RÉFÉRENCES

- BEAULIEU, H. 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BEAULIEU, H. 1993. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BELISLE, J.-M. 1990. *Inventaire de suivi des héronnières à Grand Héron (*Ardea herodias*) sur la Côte-Nord, été 1989*. Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Baie-Comeau. Rapport technique. 12 p.
- BRASSARD, C. et C. BEAUDOIN. 1996. *Habitat de reproduction de l'Éperlan arc-en-ciel anadrome de la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent (Portneuf à Franquelin)*. Rapport préparé pour le Comité ZIP de Baie-Comeau.
- GAUTHIER, J. ET Y. AUBRY. 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de la protection des oiseaux et Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Service canadien de la faune.
- HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Suréquipement de l'aménagement hydroélectrique de Manic-2. Rapport d'avant-projet. Connaissance du milieu*.

- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.
- MOUSSEAU, P. ET A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1992. *Étude de caractérisation de la chasse au phoque à l'intérieur des limites proposées du parc marin du Saguenay*. Service canadien des parcs, région du Québec.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1998. "Profil de la rive nord de l'estuaire" dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1999. *Caractérisation biophysique, socio-économique et détermination des enjeux dans un secteur potentiel pour l'identification d'une zone de protection marine pilote : portion ouest de la MRC Manicouagan*. Rapport présenté au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. 310 p. + annexes.
- PÊCHE ET OCÉANS CANADA. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé par Genivar.
- Site internet du COSEPAC (consulté en septembre 1999)
<http://www.cosewic.gc.ca/CSEMDC>